



## Lettre d'information aux parents

---

Praz-sur-Arly, le 25/06/2026

### **Objet : Inscription aux services de cantine et d'accueil périscolaire – rentrée 2026-2027**

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous les démarches à effectuer pour inscrire votre enfant aux services de cantine et d'accueil périscolaire.

Les documents demandés devront être remis à l'accueil de la mairie **au plus tard le jeudi 20 août 2026**.

Le règlement de fonctionnement des services figure en *annexe 1*.

### **Inscription à la cantine et au périscolaire – Portail Famille :**

Merci de compléter et de retourner en mairie la fiche enfant figurant en *annexe 2*. Après réception et enregistrement de cette fiche, les nouvelles familles recevront par e-mail un code d'accès afin d'activer leur portail famille.

Le Portail Famille permet de consulter les factures, d'inscrire votre enfant aux différents services et de mettre à jour vos coordonnées et autorisations.

**Il est indispensable d'y effectuer vous-même l'inscription de votre enfant, dans la rubrique « Mes inscriptions ».**

Le mode d'emploi d'activation du portail famille figure en *annexe 3*.

Merci aussi de vérifier que les autres paramètres sont à jour (mail, téléphone, autorisation de sortie, personnes autorisées à récupérer votre enfant).

### **Tarification :**

La tarification de la cantine se fait au quotient familial pour les enfants pralins. Vous trouverez en *annexe 4* le mode d'emploi « mon tarif cantine » et la liste des documents à fournir.

La tarification de l'accueil périscolaire est au forfait.

Les tarifs sont inchangés pour cette rentrée 2026-2027. Le détail des tarifs est consultable ici : <https://www.mairie-prazsurarly.fr/services-municipaux/enfance-jeunesse/services-extrascolaires-periscolaire-cantine>

**Prélèvement automatique :**

À compter de la rentrée 2026, vous pourrez régler vos factures par prélèvement automatique.

Si vous choisissez ce mode de paiement, merci de retourner le mandat SEPA figurant en *annexe 5*, complété, signé et accompagné d'un RIB.

**Documents à rendre avant le 20/08/26**

- la fiche enfant
- le document « Mon tarif de cantine » complété
- les justificatifs relatifs au quotient familiale (CAF, MSA ou avis imposition+ livret de famille)
- le cas échéant, le mandat SEPA + un RIB

**Le service reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire jusqu'au 4 juillet 2026.**

Vous remerciant par avance pour votre retour, nous vous adressons nos sincères salutations.

**Séverine FONTANGES**

Maire

**Anne VALENGIN**

Elue déléguée à la jeunesse et aux affaires scolaires

